

**LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE**

Vu le règlement de la Commission Européenne N°2023/0810 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 207 et 208 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de secours

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2023 relative au versement de la Commission consultative de règlement amiable (CCRA)

Vu la délibération N°12 du conseil communautaire du 19 février 2020, modifiant le règlement de la CCRA et autorisant le Président à prendre les décisions d'indemnisation des ayants droit

Vu la demande d'indemnisation au titre de la CCRA déposée par LES CAPRICIEUSES

Vu l'avis favorable de la CCRA en date du 03 septembre 2025

**CONSIDERANT** que Limoges Métropole possède depuis le 03 janvier 2025 à des traces de réflexion traitée de la place des Bains, de la place du Marché Public et des rues adjacentes, situées dans le quartier historique de LES CAPRICIEUSES

**CONSIDERANT** que le dossier déposé par l'entreprise répond aux critères d'éligibilité à l'indemnisation pour laquelle elle est en place par Limoges Métropole au titre de la CCRA

**CONSIDERANT** que la somme de euros trois mille par la somme de 03 janvier 2025 au 30 juin 2025 est de € 33 892,34 € et que l'entreprise est tenue dans la tranche de prise en charge à hauteur de 40% de application de règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 33 892,34 \* 40% = 13 556,94 €

**D E C I S I O N**

D'attribuer à l'entreprise LES CAPRICIEUSES dont le siège est situé au 17 rue Lamoignon 87000 Limoges, une indemnisation d'un montant de 13 556,94 €

De régler le montant d'accord immédiatement pendant les modalités de versement de l'indemnisation à l'entreprise LES CAPRICIEUSES après que tout document devant intervenir dans ce cadre

D'inscrire les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole

Fait à Limoges

Le Président,

Signé Michel GARNIER le 05/09/2025

Publié le vendredi 05 septembre 2025



## DÉCISION

# Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission Consultative de Règlement Amiable à LES CAPRICIEUSES

1 DOCUMENT - Publié le 5 Septembre 2025

 **27123.pdf**  
(.pdf, 216,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**